Commission européenne

UN BUDGET DE L'UE POUR L'AVENIR

#EUBudget #LIFEprogramme

1er juin 2018

LE NOUVEAU PROGRAMME LIFE:

INVESTIR DAVANTAGE DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION POUR LE CLIMAT

«Le budget de l'UE doit être un facteur de durabilité. Le nouveau programme LIFE, renforcé, pourra réellement contribuer à la mise en pratique de la législation environnementale et à l'accélération de la transition vers une économie circulaire.»

M. Karmenu Vella
Environnement, affaires maritimes et pêche

Lancé en 1992, le programme LIFE est l'un des piliers du financement de l'UE dans le domaine de l'environnement et de l'action pour le climat. Le nouveau programme proposé poursuivra sur la lancée positive du programme LIFE existant, qui compte déjà plus de 4 500 projets en cours.

AUGMENTATION DES RESSOURCES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ACTION POUR LE CLIMAT

Dans sa proposition de nouveau programme LIFE pour la période 2021-2027, la Commission prévoit d'allouer 5,450 milliards d'euros à des projets en faveur de l'environnement et de l'action pour le climat, soit une augmentation de 1,950 milliard d'euros.

«Le programme LIFE renforcé jouera un rôle important pour développer les investissements en matière d'action pour le climat et d'énergie propre dans toute l'Europe. Ce nouvel élan en faveur de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie renouvelable à petite échelle permettra aux citoyens et aux entreprises de devenir, par des projets concrets sur le terrain, acteurs de la transition vers une économie à faibles émissions.»

M. Miguel Arias Cañete
Action pour le climat et énergie

Spokespersons' Service Service des Porte-parole

LE NOUVEAU PROGRAMME LIFE COMPORTERA DEUX PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION, L'ENVIRONNEMENT ET L'ACTION POUR LE CLIMAT ET QUATRE SOUS-PROGRAMMES:

1. NATURE ET BIODIVERSITÉ (2,150 MILLIARDS D'EUROS)

Le sous-programme «Nature et biodiversité» comprendra un soutien à des projets d'action standard visant l'élaboration, l'application et la promotion des bonnes pratiques en lien avec la nature et la biodiversité, ainsi qu'à des projets stratégiques de protection de la nature. Ces nouveaux projets ont vocation à soutenir et accélérer l'application des règles de l'Union concernant la protection de la nature, ainsi que la réalisation des objectifs stratégiques en matière de biodiversité.

2. «ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET QUALITÉ DE VIE» (1,350 MILLIARD D'EUROS)

Les actions soutenues contribueront à atteindre les principaux objectifs stratégiques de l'Union tels que la transition vers une économie circulaire, ainsi que la protection et l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau dans l'Union.

3. ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION À CELUI-CI (0,950 MILLIARD D'EUROS)

Les actions soutenues contribueront à mettre en œuvre le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et à respecter les engagements de l'Union au titre de l'accord de Paris.

4. TRANSITION VERS L'ÉNERGIE PROPRE (1 MILLIARD D'EUROS)

Le nouveau sous-programme «Transition vers l'énergie propre» va renforcer les capacités, stimuler l'investissement et soutenir des activités axées sur l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable à petite échelle qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et/ou aux objectifs environnementaux.

UN IMPACT PLUS IMPORTANT, UN PROGRAMME PLUS SOUPLE ET PLUS SIMPLE À METTRE EN OEUVRE

Le nouveau programme mettra l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de solutions innovantes permettant de relever les défis liés à l'environnement et au climat, et de catalyser ainsi des changements en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de mise à exécution des politiques. Il offrira également une souplesse suffisante pour traiter les nouvelles priorités essentielles qui se dégageront pendant la durée du programme. Les demandeurs et les bénéficiaires pourront utiliser plus facilement le programme, et des mesures seront prises pour assurer une couverture territoriale plus équilibrée.

©gettyimages

Office des publications

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2018
© Union européenne, 2018. Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

Print	ISBN 978-92-79-87784-1	doi:10.2779/717433	KH-03-18-018-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-87808-4	doi:10.2779/631008	KH-03-18-018-FR-N